PZ/MZZ.

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N°2016- 921 /PRES/PM/ MESRSI/MFPTPS/MINEFID portant création d'emplois à l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VU	la Constitution ;
VU	le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre;
VU	le décret n°2016-002/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement;
VU	le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 pertant attributions des membres du Gouvernement;
VU	la loi n°025-2010 /AN du 18 1 aai 2010 portani régime jur/dique applicable aux
	emplois des enseignants chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;
VU	le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du
	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation;

- VU le décret 2000-558 /PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant érection de l'Université de Ouagadougou en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- VU le décret 2000-559 /RES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant approbation des statuts de l'Université de Ouagadougou;
- VU le décret n°2011-033 /PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 07 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs, et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

- VU le décret n°2015-1548/PRES-TRANS du 23 décembre 2015 portant changement de dénomination de l'Université de Ouagadougou;
- VU les résultats obtenus par les enseignants de l'Université de Ouagadougou à la 36^e session des comités consultatifs interafricains (CCI) tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso du 14 au 21 juillet 2014;
- VU les résultats obtenus par les enseignants de l'Université de Ouagadougou à la 37° session des comités consultatifs interafricains (CCI) tenue à Libreville, au Gabon du 13 au 24 juillet 2015 ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 août 2016;

DECRETE

- Il est créé à l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO, au titre de l'année 2015 et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 36^e et de la 37^e session des comités consultatifs interafricains du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), cinquante deux (52)
 - 1. Dix emplois de professeurs titulaires et de professeurs titulaires hospitalo-universitaires répartis comme suit :

emplois de l'enseignement supérieur répartis ainsi qu'il suit :

- . deux emplois à l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (U.F.R. S.H.) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
- un emploi en Philosophie;
- un emploi en Histoire.
- un emploi à l'Unité de formation et de recherche en Lettres, Arts et Communication (U.F.R. LAC) en Littérature africaine orale.
- un emploi à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la vie et de la terre (U.F.R. S.V.T.) en Physiologie végétale.
- un emploi à l'Unité de formation et de recherche en Sciences exactes et appliquées (U.F.R. S.E.A.) en Mathématiques : Algèbre.

- · cinq emplois de professeurs titulaires hospitalo-universitaires à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la santé (U.F.R. S.D.S.) répartis comme suit :
- un emploi en Neurochirurgie;
- un emploi en Ophtalmologie;
- un emploi en Bactériologie-virologie;
- un emploi en Biophysique-Médecine nucléaire ;
- un emploi en Psychiatrie d'adulte.
- 2. Douze emplois de maîtres de conférences répartis comme suit :
- quatre emplois de maîtres de conférences à l'Unité de formation et de recherche en Sciences humaines (U.F.R. S.H.) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
- un emploi en Sociologie-anthropologie de la santé;
- un emploi en Sociologie du développement;
- un emploi en Archéologie ;
- un emploi en Philosophie.
- deux emplois de maîtres de conférences à l'Unité de formation et de recherche en Sciences de la vie et de la terre (U.F.R. S.V.T.) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
- un emploi en Biologie et écologie végétales ;
- un emploi en Sciences biologiques appliquées/biologie et écologie végétales.
- cinq emplois de maîtres de conférences à l'Unité de formation et de recherche en Sciences exactes et appliquées (U.F.R. S.E.A.) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
- deux emplois en Mathématiques : Mathématiques appliquées ;
- un emploi en Chimie : Chimie des matériaux ;
- un emploi en Chimie: Chimie minérale (Chimie des matériaux);
- un emploi en Génie civil, génie urbain.
- un emploi à l'Institut Burkinabé des Arts et Métiers (IBAM) de maîtres de conférences en Mathématiques : Mathématiques appliquées.

- 3. Trente emplois de maîtres assistants et de maîtres assistants hospitalo-universitaires répartis comme suit :
- quatre emplois de maîtres assistants à l'Unité de formation et de recherche en sciences humaines (U.F.R. S.H) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
- un emploi en Sociologie;
- un emploi en Sociologie du travail et des organisations ;
- un emploi en Philosophie;
- un emploi en psychologie clinique et psychopathologie.
- trois emplois à l'Institut supérieur des sciences de la population (I.S.S.P) de maître assistant en Démographie.
- deux emplois de maîtres assistants à l'Unité de formation et de recherche en lettres, arts et communication (U.F.R. L.A.C) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
- un emploi en Littérature anglaise;
- un emploi en sciences du langage.
- huit emplois de maîtres assistants à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la vie et de la terre (U.F.R. S.V.T) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
- un emploi en physiologie végétale;
- deux emplois en Biologie et Ecologie Animales;
- deux emplois en Biochimie (substances naturelles);
- un emploi en Biologie et écologie végétales ;
- un emploi en Biochimie-Enzymologie;
- un emploi en Géosciences et environnement.
- six emplois de maîtres assistants hospitalo-universitaires à l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (U.F.R. S.D.S) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
- un emploi en Anesthésie-Réanimation;
- deux emplois en Cardiologie;
- un emploi en Bactériologie-Virologie;
- un emploi en Maladies infectieuses;
- un emploi en Chirurgie orthopédique et traumatologique.
- un emploi de maître assistant en Biologie et Ecologie Animales au Centre universitaire polytechnique de Dédougou (C.U.P.D).

- six emplois de maîtres assistants à l'Unité de formation et de recherche en sciences exactes et appliquées (U.F.R. S.E.A) qui se répartissent ainsi qu'il suit :
- deux emplois en Physique (Physique des matériaux et Energétique);
- un emploi en Physique: Physique de l'atmosphère;
- un emploi en Chimie des matériaux;
- un emploi en Chimie : Chimie minérale et matériaux inorganique;
- un emploi en Mathématiques : Analyse.

ARTICLE 2:

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, 03 octobre 2016

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Thioba

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale

Clément Pengdwendé SAWADOGO

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, et de l'Innovation

Filiga Michal SAWADOGO

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Hadizatou Rosine COULIBALY / SORI